

CNESER Commission Permanente du 14 février 2023

Motion déposée par le groupe CGT au CNESER

A l'université de Strasbourg le 19 janvier, puis sur le campus Condorcet à Paris le 23 janvier ou encore à Lille le 7 février, les présidents d'université n'hésitent plus à faire immédiatement appel à la police pour déloger des étudiants et étudiantes, travailleurs et travailleuses en formation, futures victimes de l'augmentation de l'âge de départ en retraite, qui se mobilisent contre la réforme des retraites et ses conséquences sur leur projet de vie professionnelle et sur la durée de leurs études.

Le CNESER condamne avec la plus grande fermeté ces recours à la violence à l'initiative des chef-fes d'établissements en violation des franchises universitaires, garanties séculaires des libertés d'expression et de mobilisation au sein des universités. Elle appelle la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche et les chef-fes d'établissements à veiller au respect des libertés fondamentales, et à préférer la discussion plutôt que le recours à une violence aveugle face à cette mobilisation massive.

Le CNESER, réuni le mardi 14 février 2023, tient également à affirmer son opposition au projet de loi de réforme des retraites, qui prévoit le recul de l'âge de départ à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation à 43 annuités, projet injuste mais aussi inutile d'un point de vue financier, comme le confirme le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites.

Le CNESER soutient le mouvement contre cette réforme et appelle de ses vœux au soutien le plus large, dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, et au-delà.